



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

Envoyé en préfecture le 20/01/2020

Reçu en préfecture le 20/01/2020

Affiché le 20/01/2020

ID : 040-200039253-20200115-DEL2020CD150105-BF



L'an deux mille vingt, le quinze janvier à seize heures, le comité syndical du Syndicat Mixte de rivières du Marensin et du Born, dûment convoqué le huit janvier deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la commune de Léon, sous la présidence de M. Jean MORA.

Identifiant : DEL2020CD150105

PRESENTS : Marjorie LANNELUC, Jean MORA, Joseph DESBIEYS, Pierre LAPEYRE, Max LAFORIE, Claude BIERE, Antoine MENAUT, Jean-Paul DEZES.

ABSENTS : Corine VERDIER-SLAWINSKI, Sébastien MENAUT, Jean GOURDON, Pierre INDA, Ange CARAMANTE Jean-Jacques LEBLOND, et Gérard NAPIAS excusés.

POUVOIR : Jean GOURDON à Pierre LAPEYRE. Corine VERDIER-SLAWINSKI à Jean MORA, Ange CARAMANTE à Joseph DESBIEYS, Pierre INDA à Max LAFORIE.

M. Pierre LAPEYRE est élu secrétaire de séance.

Membres en exercice : 15 Présents : 8 Pouvoir : 4

OBJET : Débat d'orientation budgétaire pour 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2312-1,

Vu le rapport joint,

Vu les débats qui ont eu lieu lors de la séance du 15 janvier 2020, rapportés dans le compte-rendu,

Considérant qu'aux termes du texte susvisé les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3.500 habitants, un débat a lieu au conseil syndical sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Article unique

Le conseil syndical prend acte à l'unanimité du débat d'orientation budgétaire 2020.

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président.

Jean MORA

SYNDICAT MIXTE DE RIVIERES

DU MARENSIN ET DU BORN

